



Les décisions du Bureau en bref

15 octobre 2025

Parc naturel régional du Pilat 15 octobre 2025

Voici le résumé des principales décisions prises par le Bureau du Parc naturel régional du Pilat.

.....

ACTUALITÉ DES COMMISSIONS ANIMÉES PAR LE PARC

- La commission Révision de la Charte, dans sa réunion du 17 septembre 2025, a échangé sur l'avis final provisoire de l'État pour déterminer la manière de le prendre en compte. Un point a également été fait sur les premières réunions qui se sont tenues avec les Conseils municipaux en vue de répondre aux dernières questions que se posaient les élus sur la Charte.
- La commission des finances s'est également réunie, le 17 septembre 2025, pour échanger sur les résultats du contrôle budgétaire effectué par la Région sur le Syndicat mixte du Parc pour les exercices 2021 à 2023. Si la dépendance du syndicat mixte aux contributions statutaires reste encore très forte et que la capacité d'autofinancement tend à se réduire, la bonne gestion de la trésorerie a été constatée tout comme une bonne dynamique de diversification des ressources financières et des efforts visibles de réduction des charges courantes. Les perspectives budgétaires 2026 ont également été discutées.

PARTENARIAT AVEC D'AUTRES ACTEURS

Le Bureau du Parc a validé la signature de :

- la convention de mutualisation de véhicules de service entre le Syndicat mixte du Parc du Pilat et l'Office du tourisme du Pilat ;
- l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux du Parc du Pilat en faveur de l'association Inter Parcs Massif central ;
- l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux du Parc du Pilat en faveur du Conservatoire Botanique National du Massif central.

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR DES ACTIONS PORTÉES PAR LE PARC DU PILAT

Le Bureau du Parc a validé :

- La demande de subvention auprès de la Région (au titre du Contrat de Parc) pour le recours à un ou une stagiaire par le Parc sur la thématique des paysages (animation de l'observatoire photographique des paysages du Pilat et analyse de la perception des paysages des crêts par les habitants et visiteurs dans la perspective de l'établissement d'un plan de gestion du site classé des crêts) ;
- La demande de subvention auprès de la Région (au titre du Contrat de Parc) pour un travail spécifique sur la gestion forestière sur les crêts du Pilat en préalable à l'établissement d'un plan de gestion des crêts du Pilat ;
- La réponse du Parc du Pilat à un appel à projet de la DRAAF sur la « Gestion durable et structuration des filières de valorisation durable de la haie et arbres intra-parcellaires » dans le cadre d'un consortium avec plusieurs collectivités de la Loire engagées sur la même thématique — Loire Forez Agglomération, le Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise et le Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Entretien de la Loire et la Toranche —, avec un appui technique de la Fédération départementale des CUMA et de la Mission Haie Auvergne-Rhône-Alpes.

POINTS DIVERS

Le Bureau du Parc a échangé :

- sur l'état d'avancement du projet éolien des ailes de Taillard ;
- sur le fait que les conclusions de l'examen final de l'État sur le projet de Charte avaient été adressées au Parc dans les délais, que la version finale de la charte allait donc pouvoir être proposée à la validation du Comité syndical le 22 octobre et que les élus de la Commission révision de la charte et l'équipe technique se tenaient à la disposition des Maires, Présidents d'Intercommunalité et de Département pour un dernier échange sur la charte avant son approbation par les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre ;
- sur l'évènement de clôture du Contrat Vert et Bleu, animé par le Parc depuis plus de 10 ans, qui s'est tenu le 25 septembre et a satisfait l'ensemble des participants. Il a permis de se déplacer sur le territoire concerné par le contrat pour voir des projets réalisés dans ce cadre là. Ce temps s'est terminé à Condrieu où la Fédération des Chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes a présenté les résultats de l'étude de déplacement de la faune qu'elle a pu mener sur 10 ans grâce au Contrat Vert et Bleu. Les élus du Bureau ont d'ailleurs visionné le film résumant ce travail qui est accessible en cliquant sur le lien ci-après https://youtu.be/X_g6NDVjH-Y?si=CqHzOqQAETjIH160

PROCHAINES RÉUNIONS

- Bureau : le 17 novembre à 18h
- Comité syndical :
 - le 22 octobre à 18h30
 - le 14 janvier 2026 à 18h30
 - le 18 février 2026 à 18h30



Parc naturel régional du Pilat
2 rue Benaÿ 42410 Pélussin
04 74 87 52 01
info@parc-naturel-pilat.fr
www.facebook.com/Parcdupilat

Le Parc naturel régional du Pilat est un territoire bénéficiant d'une reconnaissance nationale pour la richesse et la diversité de ses patrimoines naturels et culturels. Le Parc est aussi un groupement de collectivités. Elles agissent de concert en faveur de ce territoire d'exception, dans le cadre d'un projet politique ambitieux qui concilie activités humaines et préservation de la nature et des paysages : la Charte du Parc. Respect de l'environnement et bien-être des habitants motivent toutes les actions, souvent expérimentales, d'accueil, d'éducation, de développement socio-économique et d'aménagement conduites ici.

www.parc-naturel-pilat.fr